

Catégorie

Cadre d'emplois

Niveau de régime indemnitaire

A

Ergothérapeutes territoriaux

A3

La Direction

La Direction Personnes Agées – Personnes Handicapées (DPAPH) regroupe l'ensemble des services qui assurent la mise en œuvre des politiques de l'autonomie et du handicap en coordination avec la Direction générale adjointe (DGA) du Pôle social départemental (PSD), les Maisons sociales du Département (MSD) et la MDPH.

La DPAPH regroupe une quarantaine d'agents répartis au sein des 4 services et 2 unités.

Objectifs du Service

- Assurer la gestion des demandes APA
- Assurer la gestion des demandes d'aide sociale PA
- Assurer les paiements de l'APA et de l'aide sociale PA et PH
- Assurer la gestion des recours sur successions de l'aide sociale PA
- Assurer la gestion des accueillants familiaux PA et PH

FINALITES DE LA FONCTION

- Déterminer les mesures de prévention, de réadaptation, de réinsertion, de confort et de sécurité pour les personnes en perte d'autonomie dans le cadre de l'évaluation APA ou PCH menée par l'équipe médico-sociale
- Evaluer les besoins individuels de compensation au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (article L 146-8 du Code de l'action sociale et des familles), sur la base du projet de vie de la personne handicapée et du guide d'évaluation
- Déterminer les besoins individuels des bénéficiaires de l'APA
- Mener des actions collectives auprès des personnes âgées ou personnes handicapées et de leur entourage
- Participer à l'étude des demandes d'agrément d'accueillant familial PA-PH

MISSIONS

Missions principales :

- Participer aux travaux des équipes pluridisciplinaires (EPE)
- Evaluer les besoins en aides (techniques, aménagement de domicile, aménagement de véhicule), et établir les préconisations permettant le maintenir, la récupération ou l'acquisition d'indépendance et/ou d'autonomie individuelle, sociale...
- Réaliser le bilan global d'autonomie de la personne âgée ou handicapée dans son milieu ordinaire de vie (visite à domicile) au moyen d'entretiens ergothérapeutiques avec la personne et/ou son entourage, de recueil des données cliniques, épidémiologiques, sociales et environnementales, et en rédiger les comptes-rendus
- Proposer et/ou mettre en œuvre des essais et démonstrations de matériel pour les personnes handicapées et âgées et leur entourage à domicile
- Se positionner en qualité d'interlocuteur possible des partenaires professionnels paramédicaux
- Participer au processus d'attribution de l'agrément des familles d'accueil de personnes âgées et de personnes handicapées (visite à domicile pour l'accessibilité du logement, les conditions d'accueil...)
- Être force de proposition auprès du directeur PA-PH en matière d'évolution des procédures internes et favoriser les liens avec les MSD
- Être garant de l'éthique et des principes déontologiques de l'action sociale

Mise en œuvre des décisions de la CDAPH :

- Accompagner les situations complexes ou moins complexes en matière de sollicitation de la personne handicapée, de son représentant, des partenaires ou de l'EPE
- Veiller au suivi du traitement des informations en provenance des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) par les membres de l'EPE

Communication transversale :

- Assurer la liaison avec les partenaires en sorte de favoriser la disponibilité de l'information relative au domaine du handicap, au sein de la MDPH
- Déployer des actions spécifiques dans le cadre de projets conduits par la MDPH
- Participer à l'élaboration et à l'animation des informations collectives organisées en lien avec les partenaires, et à l'attention des usagers et des professionnels

Missions complémentaires :

- Proposer et/ou permettre des actions de sensibilisation, d'information, d'essai et de démonstration de matériel lors d'actions collectives à destination des usagers, de leur famille ou des maisons sociales du département
- Réaliser un bilan annuel d'activité en lien avec les ergothérapeutes conventionnés

Le poste est physiquement affecté au sein de la MDPH

Liens hiérarchiques

- Chef de service vie à domicile et prestations PA
- Directeur personnes âgées personnes handicapées – Directeur Maison départementale des personnes handicapées

Liens fonctionnels

Au sein du Conseil départemental :

- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Maisons sociales du Département (MSD)
- Service vie à domicile et prestations PH (DPAPH)

Hors du Conseil départemental :

- Structures médico-sociales (hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, services d'aide à domicile...)
- Professionnels de la santé
- Fournisseurs de matériel médical
- Partenaires logement

COMPETENCES ATTENDUES

- Diplôme d'Etat d'ergothérapeute
- Permis de conduire de catégorie B
- Secteur des personnes âgées et des personnes handicapées (environnement, acteurs, législation...)
- Procédures du retour au domicile
- Equipements et matériels d'ergothérapie
- Caractéristiques et pathologies des personnes en situation de handicap
- Techniques de communication (particulièrement avec des publics vulnérables)
- Aménagement matériel et technique du cadre bâti des personnes handicapées
- Techniques de management de projet
- Techniques d'analyse et de synthèse
- Autonomie
- Aisance relationnelle
- Discrétion, confidentialité, neutralité
- Aptitude au travail en équipe
- Adaptabilité
- Sens de la gestion des priorités
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Disponibilité
- Ecoute

Caractéristiques

- Résidence administrative : Chambéry
- Temps de travail : Temps complet, 39h/semaine+RTT
- Travail le dimanche et jours fériés : NON
- Poste télétravaillable : OUI
- Port de charges : NON
- Port d'équipements de protection individuelle : NON
- Port de vêtements de travail : NON
- Astreintes : NON
- Déplacements sur le Département : OUI
- NBI : NON
➔ si OUI,
Nombre de points : Néant
Motif : Néant

Moyens

- Véhicule : NON
- Moyens spécifiques : OUI
➔ Si OUI, préciser :
 - Véhicule de service
 - Aides techniques

POSITIONNEMENT DANS L'ORGANIGRAMME

